

DIRECTION DE L'INDUSTRIE DES MINES ET DE L'ÉNERGIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Service de l'Industrie

1 ter rue UNGER - Vallée du Tir M2
98846 Nouméa

Téléphone :
27 02 96

Télécopie :
27 23 45

Courriel :
dimenc.si@gouv.nc

Affaire suivie par
Mathieu NONNON

Ligne directe :
27 02 64

Ligne secrétariat :
27 02 96

N°CS 2024-DIMENC-*67154*

N° 229346-2024/1-
ACTS/DIMENC

La Présidente

20 NOV. 2024

à

SAS GRANDE BATTERIE DE
BOULOUPARIS
33 RUE DE SÉBASTOPOL
CENTRE VILLE
98800 NOUMÉA
NOUVELLE-CALÉDONIE

R.A.R. N°RE *059 075 352 NC*

Objet : arrêté de prescriptions spéciales afférant à l'exploitation par la SAS GRANDE BATTERIE DE BOULOUPARIS d'une unité de stockage stationnaire d'énergie par batteries d'accumulateurs de type lithium-fer-phosphate - sise lot 21, lotissement rural les haras d'A.M sur la commune de Bouloparis.

Pièce jointe : arrêté n° 5575-2024/ARR/DIMENC.

20 NOV. 2024

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté n° 5575-2024/ARR/DIMENC, de prescriptions spéciales afférant à l'exploitation par la SAS GRANDE BATTERIE DE BOULOUPARIS d'une unité de stockage stationnaire d'énergie par batteries d'accumulateurs de type lithium-fer-phosphate - sise lot 21, lotissement rural les haras d'A.M sur la commune de Bouloparis.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente



Sonia BACKES